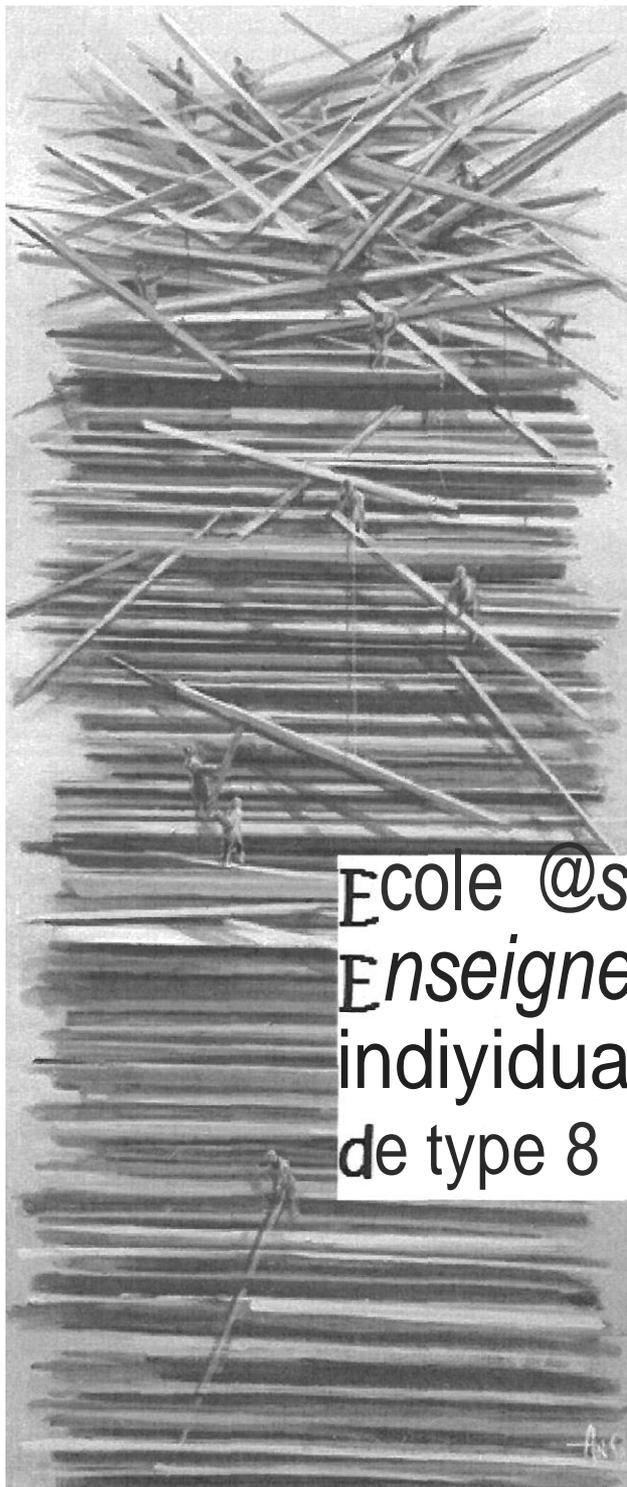


Projet pédagogique



Ecole @s ttattonniers
Enseignement
individualisé
de type 8

Adresse : Avenue Zaman, 57 - t190 Forest
E-mail : ecolelesmorronniers@ecoles.cfwb.be

Téléphone : 02 343 73 71
Fax : 02 343 70 02

Table des matières

1. Préambule
2. Fonctionnement de l'établissement
 - A) Horaire
 - B) Obligation scolaire
 - C) Utilisation de l'image
 - D) Communication
3. Objectifs prioritaires
 - A) Confiance en soi et épanouissement personnel
 - B) Maîtrise des compétences de base
 - C) Citoyenneté responsable
 - D) Egalité des chances
4. Nos spécificités
 - A) La philosophie de l'enseignement spécialisé
 - B) L'organisation de notre établissement
 - C) L'environnement scolaire
 - D) L'équipe éducative
5. La pédagogie
 - 5.1 Pédagogie de l'établissement
 - A) Nos méthodes au quotidien
 - B) Découverte, production, création
 - C) Les évaluations
 - D) Eveil aux professions
 - E) Accès aux médias
 - F) Activités culturelles et sportives
 - G) Citoyenneté
 - H) Ouverture sur le quartier
 - I) Communication
 - J) Plan individuel d'apprentissage
 - 5.2 Nos axes prioritaires pour les années 2020-2021 2021-2022 2022-2023
 - 5.3 Orientation des enfants
 - 5.4 Valorisation
 - 5.5 Formation des enseignants
 - 5.5.1 Les formations obligatoires
6. Généralités

Projet oédaqocliüue de notre établissement

1. Préambule

Ce projet d'établissement représente le contrat liant les familles et l'école. En inscrivant leur(s) enfant(s) dans l'établissement, les parents en acceptent les choix pédagogiques et actions concrètes tels que définis dans le présent document.

Lors de l'inscription, les parents signent pour accord les Règlement d'Ordre Intérieur et Code de Vie de l'école. Tout élève fréquentant l'établissement ainsi que ses parents et/ou tuteurs légaux sont censés connaître et respecter ces règlements.

2. Fonctionnement de l'établissement

A) Horaires

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Cours	8h30-10h10	8h30-10h10	8h30-10h10	8h30-10h10	8h30-10h10
Récréation	10h10-10h30	10h10-10h30	10h10-10h30	10h10-10h30	10h10-10h30
Cours	10h30-12h10	10h30-12h10	10h30-12h10	10h30-12h10	10h30-12h10
Pause de midi	12h10-13h40	12h10-13h40		12h10-13h40	12h10-13h40
Cours	13h40-15h20	13h40-15h20		13h40-15h20	13h40-15h20

Pour un bon démarrage de la journée, l'horaire des cours doit être scrupuleusement respecté. Les enfants seront présents dans la cour 10 minutes au moins avant le début des cours.

Les parents s'efforceront de déposer leur enfant à l'entrée de l'école et de quitter celle-ci le plus rapidement possible. Pour les enfants mangeant à l'extérieur de l'établissement, l'école est à nouveau accessible **à partir de 13h25.**

Une étude dirigée est proposée entre 15h30 et 16h20 tous les jours sauf le mercredi.

Des activités récréatives sont organisées tous les mercredis après-midi par nos accueillants (voir service extrascolaire)

Une garderie est organisée le matin à partir de 7h et le soir jusque 17h45. L'école ferme ses portes à **18h au Dlus tard.** Passée cette heure, tout quart d'heure entamé de retard fera l'objet d'une pénalité dont le montant est fixé par le Pouvoir Organisateur.

B) Obligation scolaire

Tout enfant âgé de 5 ans est tenu de se rendre à l'école quotidiennement.

Toute absence d'un jour doit être justifiée par un mot écrit des parents.

Ce motif doit être écrit et reprendre l'un des motifs d'absence reconnus par la Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire.

Un exemplaire de motif d'absence type est remis aux parents lors de l'inscription.

Toute absence excédant 2 jours doit être accompagnée d'un certificat médical.

Tout absentérsme aôos/f. même instifié. sera sienalé au service d'inspection.

C) Utilisation de l'image

Lors de certaines activités, les élèves pourraient être filmés ou photographiés.

Les photos peuvent, dans certains cas, être publiées sur le site internet de l'école (lors d'excursions par exemple).

En début d'année scolaire, les parents reçoivent un document de la communal à compléter et à signer pour marquer leur accord ou leur désaccord par rapport au droit à l'image de leur enfant.

D) Communication

Chaque élève dispose d'un journal de classe et d'une farde d'avis, tous deux fournis par l'école. La farde d'avis reprend la feuille mensuelle des comptes, ainsi que tous les avis de l'année scolaire.

L'élève veille à toujours avoir ces deux documents dans son cartable. Ses parents veillent à les consulter quotidiennement et à les parapher chaque jour. Les parents qui le souhaitent peuvent rencontrer les enseignants ou la direction sur rendez-vous.

*Il est souhaitable de ne pas distraire les enseignants et les élèves durant les heures de cours.
Profs réunions annuelles sont prévues entre les parents et l'équipe éducative :*

- la première réunion aura lieu en collective en début d'année scolaire,
la deuxième réunion aura lieu de manière individuelle au mois de janvier
la dernière réunion aura également lieu en individuelle en juin.

3. Objectifs prioritaires

A) Confiance en soi et épanouissement personnel

Notre école individualisée vise à (re)construire l'estime de soi (combattre le sentiment d'échec par un soutien affectif) et l'acceptation de ses difficultés, de ses troubles (les identifier, les gérer, les surmonter, les compenser). Dans sa perpétuelle recherche du mieux-être de l'enfant, notre école veut favoriser l'épanouissement personnel, la confiance en soi, la socialisation, l'autonomie, la solidarité, le sens des responsabilités, la liberté, la créativité, le développement corporel et l'esprit critique de l'enfant en vue de s'intégrer dans une société responsable.

B) Maîtrise des compétences de base

Notre objectif prioritaire est d'offrir aux élèves fréquentant notre établissement, un enseignement adapté à leurs besoins spécifiques et une orientation adaptée à leurs potentiels et à leur projet de vie.

Dans notre enseignement, on se réfère au programme de l'enseignement ordinaire (Socles de compétences) qui est adapté en fonction du niveau, des capacités individuelles et du rythme de chacun. Plus particulièrement dans ce type d'enseignement, la diversité des troubles implique une approche personnalisée et individualisée des apprentissages.

Tenant compte des capacités individuelles, l'équipe pédagogique souhaite amener tous les enfants à s'approprier des savoirs et à acquérir les compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle.

La présence de troubles instrumentaux et de troubles d'apprentissage demande de privilégier certaines méthodologies, la construction spatiale et temporelle, la pensée logique et son transfert dans les situations concrètes. Nous mettons en place des moyens orthopédagogiques spécifiques visant à l'amélioration des capacités d'attention, de concentration, de rythme et de mémoire.

C) Citoyenneté responsable

Notre école est ouverte à tous, proche du citoyen et démocratique. Elle encourage l'enfant à participer à la construction d'une société démocratique et l'amène à s'exercer à la citoyenneté responsable en créant des lieux et des temps de parole où chacun a le droit de s'exprimer et d'être écouté.

Elle est par excellence le point de rencontre, le milieu social, le lieu où l'on travaille, où l'on joue, où l'on partage la vie des autres.

Respectueuse de toutes les conceptions philosophiques et idéologiques, elle est une école de tolérance et de respect. Elle s'enrichit de sa multiGulturalité et de son ouverture aux autres.

D) Égalité des chances

Notre école, au-delà des différences sociales, économiques et culturelles accorde un intérêt égal à tous les enfants. Ceci afin de leur donner des chances égales d'émancipation dans la société de demain.

Tout ceci en accord avec l'article 6 du « Décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre » D.24.07.1997.

4. Nos spécificités

A) La philosophie de l'enseignement spécialisé

La philosophie en général

Le Décret organisant l'Enseignement spécialisé, art. 2, § 1er (D.03.03.2004) précise que
« *L'enseignement spécialisé est destiné aux enfants et aux adolescents qui, sur la base d'un examen multidisciplinaire, effectué par les institutions définies à l'article 12 doivent bénéficier d'un enseignement adapté en raison de leurs besoins spécifiques et de leurs possibilités pédagogiques.* »

B) L'organisation de notre établissement

Nous accueillons des élèves relevant de l'enseignement de type 8. Ce dernier répond aux besoins éducatifs et de formation des élèves présentant des troubles des apprentissages. Dès lors, nos classes sont constituées de petits groupes (maximum 14 élèves et souvent moins). L'enseignement spécialisé primaire se répartit en quatre niveaux de maturité .

Maturité I: niveaux d'apprentissages préscolaires

Maturité II : éveil des apprentissages scolaires

Maturité III : maîtrise et développements des acquis

Maturité IV : utilisation fonctionnelle des acquis selon les orientations envisagées.

C) L'environnement scolaire

Notre école s'inscrit dans un milieu urbain à forte densité démographique à proximité immédiate de plusieurs parcs (Bempt, Forest, Jacques Brel...) de l'Abbaye de Forest, de la salle de concert de Forest National et de commerces.

Il s'agit d'un ancien hôpital, datant de 1901. Sa façade est classée au patrimoine architectural de Bruxelles.

Les enfants contribuent à l'amélioration de leur cadre de vie par la décoration des couloirs, des locaux, de la cour de récréation et l'environnement extérieur.

Les enfants ont accès à une bibliothèque enrichie chaque année. Une animation lecture y est donnée durant les temps de midi.

D) L'équipe éducative

Notre équipe pluridisciplinaire regroupe la direction, les titulaires, le maître d'adaptation, les maîtres d'éducation physique et sportive, le maître de travaux manuels, les maîtres d'option philosophiques, l'équipe paramédicale (kiné-psychomotricienne, logopèdes, psychologue, ergothérapeute) et l'équipe des accueillants.

5. La oédaaojzie

5.1 LX Dédanogie de l'établissement

A) Nos méthodes au quotidien

Compétences disciplinaires et transversales, articulation pratique/théorie, équilibre travail individuel et collectif.

Toutes les compétences disciplinaires et transversales sont travaillées dans toutes les maturités, entre autres au travers des méthodes suivantes :

Nos méthodes :

Dès son entrée dans notre établissement, l'élève est testé au niveau pédagogique afin d'être orienté dans la maturité et dans la classe qui correspond au mieux à ses besoins et à son âge. Des observations sont réalisées par l'équipe paramédicale. Ensuite, en concertation avec l'équipe, des prises en charge spécifiques pourront être envisagées.

Nous utilisons diverses pédagogies où l'enfant est acteur de ses apprentissages, où l'autonomie est mise en avant. Elle est source de progression et d'évolution. Manipulations diverses et apprentissage par le jeu sont pratiqués, tout particulièrement dans les petites maturités, les séances paramédicales et le cours de sport.

La pédagogie différenciée

Elle est développée par diverses méthodes adaptées. Le travail individuel ou par groupe est proposé, en fonction des besoins des enfants. Les exigences et les moyens sont adaptés.

Des outils et des processus sont employés pour amener l'enfant à acquérir des apprentissages et des compétences selon son niveau et à son rythme.

Chaque enfant repart de ses connaissances réelles pour se réconcilier avec l'école, avec les apprentissages en général et surtout avec lui-même.

Cette différenciation pédagogique est en outre soutenue par le maître d'adaptation, les logopèdes, la psychomotricienne l'ergothérapeute et la psychologue, au travers de prises en charge hebdomadaires.

Chacun, selon sa spécialité aura à cœur de diversifier les méthodes employées. Des ateliers de graphisme, de relaxation, de brain-gym, de psychomath (travail des mathématiques avec le corps dans l'espace) sont également proposés dans certaines classes. En outre, au sein de chaque classe, la possibilité est offerte d'utiliser l'ordinateur comme outil de remédiation individuelle.

La continuité des apprentissages par la collaboration permanente et suivie entre les membres des équipes paramédicale et enseignante, ainsi que par la tenue de conseils de classe auxquels participent le C.P.M.S. (Centre Psycho-Medico-Social) et le S.P.S.E. (Promotion de la Santé à l'Ecole).

Elle est en outre garantie par la tenue d'un P.I.A. pour chaque élève (Plan Individuel d'Apprentissage : Outil méthodologique élaboré pour chaque élève et ajusté durant toute sa scolarité par le Conseil de classe, sur la base des observations fournies par ses différents

membres et des données communiquées par l'organisme de guidance des élèves. Il énumère des objectifs particuliers à atteindre durant une période déterminée. C'est à partir des données du P.I.A. que chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire met en œuvre le travail d'éducation, de rééducation et de formation).

B) Découverte, production, création

Les activités de découverte, de production, et de création sont abordées au travers des activités suivantes :

Des ateliers hebdomadaires sont organisés dans et hors de l'école. Les thèmes de ces ateliers sont variés et permettent à chaque enfant de découvrir et/ou pratiquer des activités.

- ✓ Ateliers de bricolage dans les petites classes et cours d'arts plastiques pour les plus grands les enfants y découvrent et pratiquent différentes approches et techniques de travail. Ces travaux sont exposés dans l'établissement pendant l'année scolaire.
- ✓ Fête des anniversaires : valorisation du potentiel des enfants au travers de présentations et démonstrations individuelles ou collectives devant toute l'école.
- ✓ Participation à divers concours internes et externes.
- ✓ Rallye lecture
- ✓ Animation bibliothèque : durant le temps de midi, narration à haute voix de livres récents et adaptés à de petits groupes volontaires.

C) Les évaluations

Tout nouvel élève est soumis à une évaluation pédagogique afin de permettre à l'équipe de pouvoir l'orienter dans la classe qui lui convient le mieux.

Chaque élève bénéficie également d'évaluations paramédicales au cours de sa scolarité. Elles ont pour but de déterminer les prises en charge spécifiques nécessaires et d'en affiner le contenu.

Durant sa scolarité, le CPMS peut être amené à évaluer l'élève.

L'évolution de l'élève est reprise dans un PIA qui le suit tout ou long de sa scolarité dans l'enseignement spécialisé.

L'évaluation formative :

L'enfant a droit à l'erreur et c'est l'analyse de celle-ci qui servira de base à la construction de ses apprentissages. Au sein de notre école, l'erreur n'est jamais stigmatisée. L'enfant est encouragé à montrer ce qu'il ne sait PAS faire, de façon à pouvoir mieux l'aider à dépasser ses difficultés. L'erreur devient source d'apprentissage. Les pré requis sont également vérifiés et retravaillés. De plus, l'effort individuel est reconnu et valorisé au sein de la classe et de l'école, notamment au travers de récompenses, proclamations et démonstrations durant l'année.

L'évaluation sommative :

Les élèves reçoivent 5 bulletins par an.

Les bulletins reprennent les compétences travaillées pendant la période concernée.

Enfin, sur base d'une décision du Conseil de Classe, les élèves qui ont acquis un niveau suffisant présenteront le CEB. Les autres élèves seront orientés soit vers une 1ère différenciée dans l'enseignement secondaire ordinaire, soit vers un enseignement spécialisé correspondant à leur projet de vie.

D) Éveil aux professions

Au travers de plusieurs activités récurrentes, les élèves sont sensibilisés à leur vie future et à différentes professions :

Les classes d'élèves sortants visitent chaque année plusieurs écoles secondaires, tant spécialisées qu'ordinaires.

Sensibilisation aux différents métiers qui intéressent les élèves des maturités 4 non CEB.

E) Accès aux médias

Dans l'optique d'assurer à tous nos élèves des chances réelles d'intégration à la société de demain et pour leur permettre d'y prendre une place active, nous encourageons l'accès aux médias et aux nouvelles technologies, entre autres grâce à :

L'utilisation des outils numériques (ordinateurs portables, Ipad et logiciels spécifiques) pour soutenir les apprentissages, et contourner les difficultés causées par les troubles d'apprentissage.

Un accès à internet et la présence d'ordinateurs au sein de chaque classe. La mise à disposition de téléviseurs, lecteurs DVD, caméra et appareil photo.

L'utilisation de TBI (tableau blanc interactif) au sein de plusieurs classes. Le TBI favorise l'interaction entre le professeur et les élèves, une meilleure visualisation des supports d'apprentissage et facilitent l'utilisation de différents médias. Les élèves peuvent ainsi participer de manière très active à l'élaboration des contenus pédagogiques.

Des cours autour des nouvelles technologies, et à l'éducation aux médias afin de permettre une meilleure compréhension de notre environnement culturel et socio-économique.

F) Activités culturelles et sportives

Les activités développées au sein de l'école pour promouvoir le sport, la culture sont :

Journées sportives (Grande journée pour tous les élèves de l'école où chacun participe. Multiples épreuves sportives. Remise de médailles.)

Concours sportifs individuels ou collectifs (Ex : pingminton, floor ball, frisbee,...)

Cross ADEPS (inter-scolaire).

Journée découverte de la forêt de Soignes (Avec l'IBGE).

La projection annuelle d'un film à l'occasion de la Saint-Nicolas

Nombreuses visites de musées, expositions,...

Excursions thématiques moyennant participation financière

Des classes de dépaysement ou sportives peuvent être organisées moyennant une participation financière.

Échanges inter-scolaires occasionnels.

Eveil artistique : maître d'éducation artistique, ateliers, visites...

G) Citoyenneté

Nous souhaitons préparer nos enfants à devenir des citoyens responsables en participant aux activités suivantes :

Élection au sein de chaque classe d'un représentant.

Conseils d'école réguliers : lieu et temps de parole entre les délégués de classe et la Direction.

Participation à la semaine de la démocratie locale en collaboration avec les pouvoirs locaux.

Implication dans la vie quotidienne de la classe par l'élaboration d'un tableau des charges où chacun joue un rôle.

Tri des déchets, collecte des piles.
Sensibilisation à une alimentation saine.
Animations en classe (Ex : éducation affective et sexuelle, Amnesty International, Croix-Rouge, harcèlement.)
Construction d'un règlement de classe.
Cercles de parole au sein de certaines classes.
Règlement de la cour.
Gestion de la discipline et des conflits : explication et compréhension du ROI (Règlement d'Ordre Intérieur), comprenant le respect des autres, de soi, ainsi que du matériel et de l'environnement.
Démocratie
Conseil des élèves

H) Ouverture sur le quartier

Nous souhaitons nous ouvrir sur le quartier et le découvrir grâce aux activités suivantes :

Découverte du quartier à travers divers projets.
Visite du marché annuel.
Visite des commerçants en préparation à la fête de l'école.
Sensibilisation à la sécurité routière dans le quartier.

I) Communication

Lors de l'inscription, accueil privilégié des parents avec l'enfant. Visite de l'école, présentation de l'enseignement individualisé de type 8, élaboration conjointe des priorités pédagogiques.
Trois réunions de parents annuelles (1 collective et 2 individuelles)
Entretiens sur rendez-vous tant avec les enseignants, le personnel paramédical qu'avec la Direction.
Communications du quotidien via le journal de Classe, la farde d'avis, le téléphone.
Affichages divers aux valves et dans les couloirs.
Échanges informels lors des différentes fêtes et événements exceptionnels.
Le C.P.M.S. participe à l'accueil des enfants et informe les élèves et les parents sur les orientations possibles et adaptées. Dans ce but, les parents l'autorisent à faire passer les tests appropriés à leur enfant.

Nous tenons à préciser que tous les exemples cités précédemment le sont à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés en fonction des classes, des situations ou des projets de l'année. Les élèves auront l'occasion d'explorer la plupart de ces activités et apporte au cours de leur cursus scolaire.

J) Plan Individuel d'Apprentissage

Le PIA (Plan Individuel d'Apprentissage) établit un (des) objectif(s) spécifique(s) pour chaque enfant. Vous pouvez prendre connaissance du PIA de votre enfant lors des deux réunions de parents semestrielles.
Vous avez le loisir d'exprimer vos attentes pour la scolarité de votre enfant au travers de ce document. Vous pouvez communiquer ces attentes via le titulaire de votre enfant ou sur rendez-vous auprès de la Direction.

5.2 Nos axes prioritaires pour les années 2020-2021. 2021-2022, 2022-2023.

Le présent projet d'établissement s'articule autour des deux axes prioritaires.

A l'issue de sa réflexion autour du projet d'établissement, l'équipe éducative compte favoriser la mise en place d'actions concrètes débouchant sur :

Axe 1 : Mise en place et apprentissage de l'outil informatique et technologiques

Axe 2 : Harmonisation des outils et des référentiels dans l'objectif d'un continuum pédagogique.

5.3 Orientation des enfants

En fin de cursus primaire, les élèves sont orientés en fonction de leurs capacités et leur projet, soit dans l'enseignement secondaire ordinaire, soit spécialisé. Des entretiens ont ensuite lieu pour chaque enfant entre les parents et le PMS afin de discuter de finaliser la décision.

L'ensemble de l'équipe éducative aura à cœur de donner des repères, des structures, des limites pour ouvrir l'enfant sur l'environnement proche et le préparer au cycle secondaire et à sa vie de futur adulte, citoyen responsable, capable de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte sur les autres cultures.

5.4 Valorisation

Les valorisations individuelles sont régulières et nombreuses, tant au sein des classes qu'en dehors. L'école mettra tout en œuvre pour que chaque enfant ait l'occasion de mettre en évidence son ou ses talents individuels, et ce, quel que soit le domaine où ils s'exercent. La collaboration et le soutien permanents des parents avec l'équipe éducative sont absolument indispensables pour mener à bien ce projet.

5.5 Formation des enseignants

Le plan de formation est réalisé en fonction du projet d'établissement et des besoins spécifiques des enfants.

5.5.1 Les formations obligatoires

2020-2021 : Élaboration du plan de pilotage

2021-2022 : Formation pour sur l'apprentissage des outils informatique et technologiques.

2022-2023 . A déterminer (suivant l'avancement du Plan de pilotage)

Les formations individuelles et volontaires s'axeront le plus possible au cours du prochain triennat sur les thèmes prioritaires du présent projet.

6. GENERALITES

Ce projet d'établissement est élaboré par l'ensemble de l'équipe éducative et dans le respect du décret définissant les missions prioritaires de l'enseignement. Il s'inscrit également dans les projets pédagogique et éducatif de la Commune de Forest.

Il engage chacun de ses membres pour les années scolaires 2020-2021, 2021-2020, 2022-2023.

Construit par :

Les Enseignants et la Direction

Approuvé par :

Le Conseil de Participation et
Le Collège des Bourgmestres et ÉGhevin

Accepté par les Parents de l'élève, signature à l'appui lors de l'inscription

